



Engager une procédure contre mon père.

Par **Marylin**, le **17/10/2009** à **10:32**

Bonjour,

J'ai 18ans et j'aimerais engager une procédure contre mon père pour qu'il m'aide à subvenir à mes besoins. L'année prochaine j'aimerais prendre un appartement ce qui entraîne beaucoup de frais. Mes parents sont séparés (seulement en concubinage) il y a environ 3 ans. Après délibération du tribunal, mon père n'étant pas satisfait de la décision car selon lui, la pension était trop élevée : 600€ pour deux Enfants (profession libérale avec un gros cabinet...) il a fait appel et à "gagner" (Pension alimentaire de 500€ pour 2 enfants). Ce qui est inadmissible au vue de ses revenus (déclarés et illicites: au noir) et des charges importantes qui pèsent sur ma mère et sachant que depuis environ 1 an je ne vais plus chez lui.

J'aimerais donc intenter un procès contre lui avec l'aide d'un avocat, car je ne peux pas subvenir à mes besoins étant étudiante en droit et sans revenu.

Comment dois-je procéder ?

Merci d'avance pour vos réponses.